

**Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité et comptes 2012 et budget de fonctionnement 2013 de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).**

**Rapport de M<sup>me</sup> Martine Sumi.**

Cet objet a été renvoyé en commission des finances lors de la séance du Conseil municipal du 17 septembre 2013. La commission, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, a étudié le rapport d'activité 2012 de la Fondetec en traitant de manière simultanée les comptes de la même année ainsi que son budget 2013 lors de sa séance du 27 novembre 2013.

La rapporteuse remercie M. Marc Morel pour ses excellentes notes de séance.

**Séance du 27 novembre 2013**

*Audition de M. Jérôme Favoulet, directeur de la Fondetec*

La Fondetec a été créée par la Ville de Genève pour promouvoir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois, soutenir et développer des entreprises existantes, ainsi que pour stimuler l'innovation.

L'intégralité de l'activité de la Fondetec se déploie sur le territoire de la Ville.

En 2012 deux constats majeurs ont été dressés:

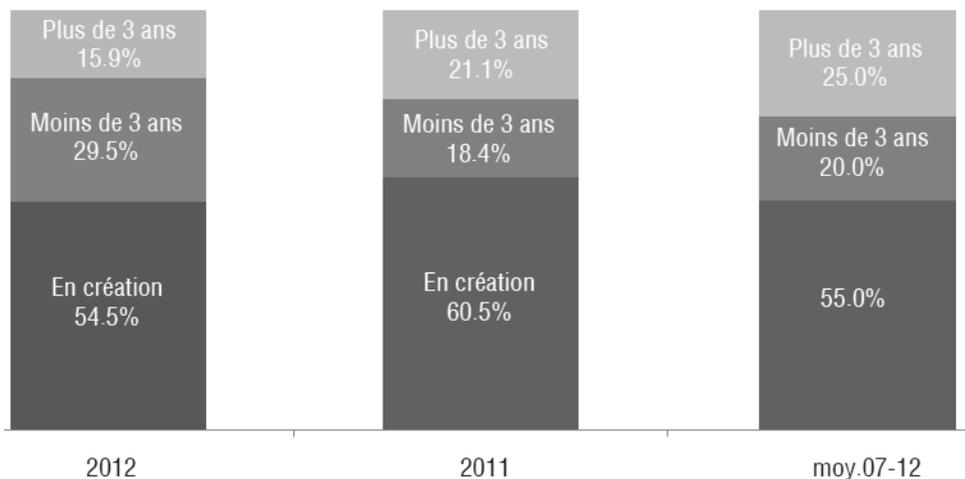
- une crise du capital d'amorçage, ce qui signifie que plus personne ne veut investir dans la création d'entreprise, tandis que l'on dispose au contraire en Suisse de fonds disponibles et inutilisés à l'heure actuelle pour donner aux entrepreneurs les moyens de se développer, ce que l'on appelle le capital développement. La tendance consiste à investir une fois seulement que l'entrepreneur a fait ses preuves. Selon un éminent investisseur privé en Suisse romande, le financement privé de la création d'entreprises a été divisé par dix au cours des cinq dernières années. La Fondetec reste positionnée sur l'aide à la création d'entreprises. Il est en effet impératif que des acteurs continuent à financer la création d'entreprises. Un système de prêts remboursables sur cinq ans avec un taux d'intérêt de 5% a été instauré. Les avantages offerts par la Fondetec sont que l'entrepreneur garde le contrôle de son entreprise, que la rémunération se révèle malgré tout faible en comparaison avec des investisseurs privés qui demandent des rendements de l'ordre de 35% annuels. De plus, il s'agit d'un engagement ferme et de qualité. La Fondetec ne revient en effet jamais sur l'accord qu'elle donne pour un crédit déterminé. Cependant, on dénote aussi des inconvénients, à savoir qu'il s'agit de fonds étrangers et

que, conséquemment, les personnes ne peuvent pas financer des pertes sans se retrouver en situation de surendettement. Le caractère personnel de l'engagement, de même que la très grande transparence requise de la part des entreprises sont également à regretter;

- l'inadéquation de l'offre locative: si Genève était il y a encore peu la deuxième ville au monde avec le taux de vacance immobilier d'entreprises le plus bas, la situation s'est aujourd'hui inversée. En revanche, les conditions restent inadaptées pour les entreprises qui démarrent, notamment les baux sur cinq à dix ans, étant entendu que certaines régies demandent jusqu'à douze mois de garantie. D'où la volonté de développer l'activité d'hébergement, avec un bail peu contraignant. Le premier contrat est sur six mois, puis les personnes signent ensuite un contrat à durée indéterminée, reconductible chaque mois. Les bureaux font de 6 à 26 m<sup>2</sup>. Il y a des espaces communs mutualisés. Les échanges d'expériences et de compétences, tant entre entrepreneurs qu'avec les membres de la Fondetec, sont favorisés. Parmi les avantages, on peut citer l'engagement à court terme, les échanges et la synergie ainsi que la formule tout inclu. Les inconvénients résident dans la standardisation, l'extension limitée de l'espace disponible, ainsi que la mise en commun.

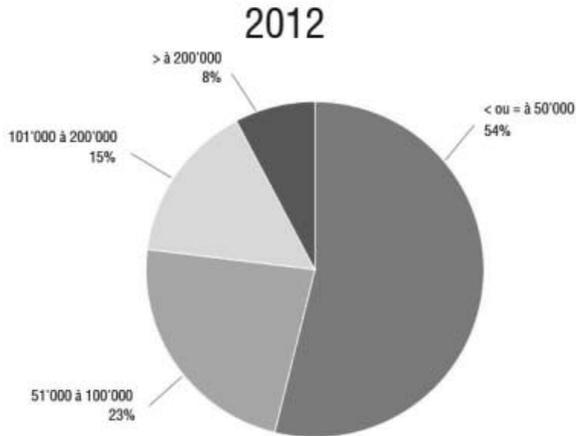
Le rapport annuel 2012 confirme le soutien à l'économie de la Fondetec selon cette répartition:

- environ 55% à la création;
- environ 30% aux entreprises de moins de trois ans;
- environ 15% pour les entreprises de plus de trois ans.

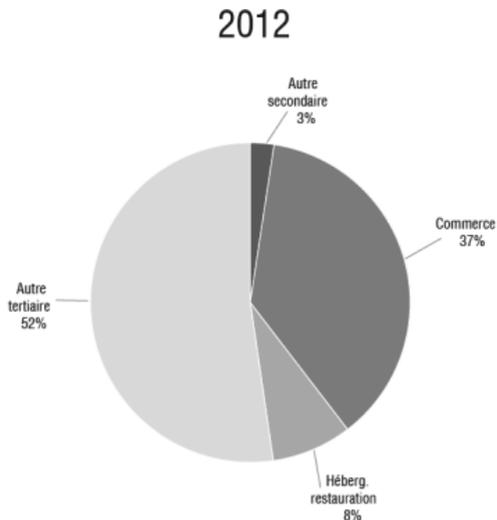


Cette répartition peut aussi être lue comme environ 80% dans ce que l'on appelle la phase de démarrage, très peu financée par d'autres organismes.

En ce qui a trait à la proportion des montants acceptés, un net ralentissement des montants demandés est constaté. Cela s'explique par l'engagement personnel dans un contexte anxiogène de crise financière. On dénote également un record, avec 54%, de dossiers pour des demandes de prêts inférieures à 50 000 francs.



La crise du commerce – arcades menant une activité de vente de produits, hors restauration, par exemple, la vente de vêtements, de café, une boulangerie-pâtisserie, un magasin de décoration – prêterite ce secteur qui sollicite la Fonde-tec à hauteur de 37%.



La comparaison entre les comptes et le budget 2012 représente une bonne surprise. En effet la perte à fin 2012 a diminué de plus de 220 000 francs par rapport à l'exercice 2011. La perte d'exploitation est de l'ordre de 1,3 million. Cela correspond au coût approximatif moyen de la Fondetec. Les intérêts compensent presque les provisions et les pertes. La Fondetec œuvre afin d'obtenir une stricte équivalence pour l'année 2013. Les comptes ne peuvent être intégrés dans le rapport annuel en raison des nombreuses demandes de prolongation.

	Réalisé 2012	Budget 2012	Moyenne 2007-2012
	Fr.	Fr.	Fr.
Résultat de fonctionnement	-1 099 330	-1 286 453	-951 911
Résultat de l'activité de soutien	-36 751	-323 370	-177 989
Résultat de l'activité pépinière	-162 372	-108 993	
Résultat d'exploitation	-1 298 453	-1 718 816	-1 129 900
Résultat sur titres	28 375	3 452	-137 739
Variation annuelle du capital	-1 270 078	-1 715 365	-1 267 639

Pour la bonne compréhension de ce document, la rapporteuse a jugé également important d'intégrer le tableau des indicateurs Fondetec, voté par le Conseil de fondation lors de sa séance du 21 juin 2012 et renvoyé à la commission des finances à la mi-décembre 2013:

Famille	Indicateurs	Objectifs	Informations complémentaires
Activité de soutien (financement)	Nombre de nouvelles demandes	50	
	Nombre d'entreprises en cours de suivi	90	
Activité pépinière	Nombre d'entreprises hébergées	≥ 10	
	Taux d'occupation	80%	
Fonctionnement	Nombre de premier rendez-vous	≥ 120	
	Nombre de mandats	≥ 2	
Résultat entreprise	Taux d'autofinancement de l'activité	≥ 15%	Produits liés à l'activité/(résultat d'entreprise-produits liés à l'activité) Nb : Produits liés à l'activité = intérêts/prêts + Taxes d'inscription + Produits pépinière + Mandat
	Charges salariales totales des entreprises soutenues/ Résultat entreprise Fondetec	≥ 5	

Selon les statistiques emplois au 31 mai 2013, il y avait 249,21 emplois ETP, ce qui représentait des charges salariales moyennes versées par entreprise de l'ordre d'un peu plus de 16 millions de francs. Le jour de l'audition, le 27 novembre 2013, la Fondetec recense 253,16 emplois ETP pour environ 16,5 millions de francs.

<b>Statistiques Entreprises uniquement sur la base des déclarations AVS reçues (CHF)</b>	<b>2012</b>
<b>Taux de réponse pour les déclarations AVS</b>	91,80%
<b>Nb total de salariés sur l'année</b>	459,00
<i>Nb moyen de salariés par entreprise</i>	8,35
<b>Nb de salariés ETP sur l'année</b>	249,21
<i>Nb moyen de salariés par entreprise ETP</i>	4,53
<b>Charges salariales totales</b>	16'381'287,70
<i>Charges salariales moyennes par entreprise</i>	297'841,59
<i>Salaire annuel moyen par collaborateur ETP</i>	65'734,19

Une progression remarquable par rapport à l'année précédente en termes de chiffre d'affaires des entreprises soutenues par la Fondetec est relevée. En effet de nombreuses demandes ont été adressées à la Fondetec et bien que les montants s'avèrent néanmoins peu importants les demandes enregistrées augmentent sensiblement:

- 56 demandes au 27 novembre 2013;
- 53 en 2012;
- 50 en moyenne entre 2007 et 2012;

Le record de 2007, soit 57, devrait être dépassé en 2013.

Le total des crédits octroyés dépasse toutefois à peine deux millions. Cependant, un nombre conséquent de demandes parvenant en fin d'année et deux séances du Conseil de fondation devant encore avoir lieu d'ici là, le seuil des 2,5 millions, soit environ la moyenne annuelle, devrait être atteint pour 2013.

	Réalisé 30/09/2013 Fr.	Budget 30/09/2013 Fr.	Réalisé 30/09/2012 Fr.
Résultat de fonctionnement	-741 218	-729 410	-812 568
Résultat de l'activité de soutien	80 084	-310 344	-405 149
Résultat de l'activité pépinière	-190 543	-147 240	-122 388
Résultat d'exploitation	-851 677	-1 186 994	-1 340 105
Résultat sur titres	10 541	21 262	18 156
Variation annuelle du capital	-841 136	-1 165 732	-1 321 949

La Fondetec vise en outre l'hébergement de huit entreprises au lieu des seulement six actuelles, car les demandes de nouveaux locataires commencent à affluer. La situation devrait être réglée au mois de juin 2014. A défaut, la Fondetec devra se poser la question de la pertinence de la pépinière.

M. J. Favoulet met en exergue les difficultés liées à la réalisation d'un prévisionnel au mois de décembre pour l'année suivante, alors que l'on ne possède pas les comptes des entreprises. Il évoque finalement les projets pour 2013, dont il souligne que la plupart sont déjà bien avancés.

Il s'agit maintenant de mettre en place d'un outil de gestion de crédit, du partage d'un nouvel outil de prévisionnels, le renforcement de la visibilité net/média, ainsi que la transformation de la pépinière en un lieu de référence de l'entrepreneuriat à Genève, notamment en accueillant les formations de la Commission pour la technologie et l'innovation, c'est-à-dire de l'organisme fédéral, lorsqu'elles sont dispensées à Genève.

A la question d'un commissaire des Verts qui s'inquiète du travail de vérification que fait la Fondetec auprès des entreprises quant à leur rôle de prélèvement en matière d'assurances sociales, M. J. Favoulet précise que, s'agissant d'indépendant-e-s, les entreprises sont soumises à l'obligation de s'affilier. La Fondetec essaie de dissuader les indépendants de faire appel à leur deuxième pilier pour financer leur création d'entreprise. La Fondetec attache en outre une importance particulière au niveau de rémunération des emplois ainsi créés.

En réponse à une commissaire socialiste qui s'enquière des relations de la Fondetec avec d'autres organismes de promotion économique, M. J. Favoulet assure l'existence d'échanges avec chaque organisme pertinent, par exemple la FER, la FAC ou Après-GE. Il relève cependant que le niveau de collaboration dépend principalement de l'interpersonnel.

Une commissaire des Verts s'étonnant de la disparition de la rubrique informative «que sont-ils devenus?» il lui est indiqué qu'il y a toujours un taux d'échec à hauteur de 10%, inhérent à l'activité de la Fondetec et à son positionnement sur la création d'entreprise. Environ neuf entreprises sur dix continuent à se développer. Certaines connaissent un véritable succès.

La question d'actualité qui se pose maintenant est de savoir combien de ces entreprises vont rester sur le territoire de la Ville de Genève, en réaction avec l'augmentation de la disponibilité de locaux à des prix meilleur marché sur d'autres lieux du canton de Genève.

Le taux d'échec se révèle assez bas dans le domaine de l'hébergement et de la restauration. La pratique à l'œuvre consiste à ne retenir que les bons dossiers. En 2012, il n'y a eu que très peu de dossiers de ce type.

Un commissaire du Parti libéral-radical souhaitant connaître le ratio entre le montant des prêts octroyés et les frais de fonctionnement. M. J. Favoulet signale que le ratio est de un pour deux.

Ce même commissaire, exprimant son intérêt à ce que lui soit communiqué le coût afférent au total des salaires pour les postes créés en 2012, le directeur de la Fondetec explique que l'on ne possède pas ce chiffre, mais que cela découle d'un choix discuté avec le Conseil municipal. Il s'avère en effet que, souvent, si la Fondetec n'apporte pas son aide, les emplois ne sont pas créés puisque l'entreprise ne survit pas. La logique consiste davantage à se poser la question du nombre d'emplois qui sont financés par les entreprises. Ce n'est pas la Fondetec qui crée des emplois, mais les entrepreneurs, auxquels la Fondetec apporte un soutien à la création de leur entreprise. On s'intéresse au facteur multiplicateur entre le coût de la Fondetec et les salaires versés par les entreprises. Ce facteur multiplicateur est de treize. Il s'agit en quelque sorte de l'effet multiplicateur de l'action. On se penche également sur le coût de fonctionnement divisé par le nombre d'emplois dans les entreprises. En substance, cela revient à se demander combien coûte le soutien à un emploi. Le montant y relatif s'élève alors à 5030 francs.

Constatant que quatre entreprises du secteur secondaire ayant soumis des demandes en 2012 mais que seule l'une d'entre elles a bénéficié du soutien de la Fondetec, une commissaire d'Ensemble à gauche souhaite des précisions. Elle met en exergue que le secteur s'avère sous doté et se demande quelles sont les raisons qui ont conduit à ne pas accueillir favorablement ces quatre demandes. Elle s'interroge finalement de savoir plus précisément si les trois entreprises qui se sont vues opposer un refus ne remplissaient pas les critères requis. M. J. Favoulet indique, en réponse à ces demandes d'explications, que de nombreuses discussions ont eu lieu afin de savoir si l'on devait équilibrer les

montants accordés par secteur. Le Conseil de fondation s'est pour l'instant toujours refusé à le faire, arguant que l'objectif consiste à soutenir des entreprises viables, indépendamment de leur domaine d'activité. Il s'agit de ne pas pousser un entrepreneur à se placer dans une situation de surendettement quand on a de sérieuses raisons de penser qu'il ne pourra pas assurer la viabilité de son entreprise. De toute façon, dans le domaine la construction, les demandes se font de plus en plus rares.

Une commissaire socialiste relève avec intérêt le coût modeste lié à la création d'un emploi. Elle imagine, en outre, que si on le projette dans le temps, le coût diminue encore davantage dans les cas où les emplois perdurent une fois que le prêt est remboursé. Elle salue le coût peu élevé pour la collectivité et attire l'attention sur le fait que les réussites entrepreneuriales rapportent, en sus des emplois créés, de l'argent à la collectivité sous forme d'impôts par exemple.

M. J. Favoulet confirme ces arguments et met en lumière que la Fondetec soutient pendant cinq ans les entreprises en création, le principe consistant à faire gagner les entreprises graduellement en autonomie. La Fondetec leur démontre au terme du lustre qu'ils sont désormais exigibles aux critères d'endettement bancaire et qu'ils peuvent conséquemment financer leur prochain projet avec l'aide d'une banque. Le Conseil de fondation avait énoncé que le facteur multiplicateur de treize ne représente pas l'objectif à atteindre. Il s'agit d'un excellent chiffre. Le facteur multiplicateur minimum acceptable pour le Conseil de fondation est cinq. Il fait part de son inquiétude quant à la capacité de maintenir le chiffre de treize pour l'année 2013. Si l'on a n'a pas enregistré trop de casse au niveau des entreprises pour l'instant, il convient de faire preuve d'une vigilance particulière s'agissant de la croissance des revenus moyens.

	2012	2011	2010
Nombre d'entreprises en cours de remboursement et hébergées	80	77	73
Coût par emploi (ETP)	5 019	7 238	10 206
Effet de levier (salaires/coût)	x 13	x 8,7	x 5,6

Le montant total des prêts en cours de remboursement s'élève à six millions de francs. Pour leurs clients les plus risqués, les banques appliquent la partie crédit recovery. Les clients sont alors soumis à un taux d'intérêt allant de 10% à 12%. Les clients de la Fondetec ne rentrent pas dans cette catégorie en raison de l'importance du risque. Ils seraient au-dessus d'un taux d'usure dans une banque. Dans les pays d'Europe de l'Est, des structures semblables à la Fondetec pratiquent des taux aux alentours de 25%. La Fondetec ne vise pas à accorder

des crédits mais à favoriser la création d'emplois. Il ne s'agit nullement d'une banque. Si la Fondetec prête moins et qu'en même temps plus d'emplois sont créés, le risque est limité et l'impact augmenté.

A l'issue de la présentation et des questions, les commissaires prennent acte du rapport d'activités D-32.

Un commissaire, également membre du Conseil de fondation de la Fondetec, ne prend pas part au vote.

#### *Votes*

Les comptes 2012, PRD-70, ainsi que le budget 2013, PRD-71, sont approuvés par 13 oui (2 EàG, 2 Ve, 2 S, 2 MCG, 3 LR, 1 UDC, 1 DC).

### **Projet de délibération du de la commission des finances: «Approbation des comptes 2012 de la Fondetec».**

#### *PROJET DE DÉLIBÉRATION PRD-70*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

*décide:*

*Article unique.* – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2012, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2012, le tableau de financement, ainsi que le rapport de l'organe de révision du 30 mai 2013 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

**Projet de délibération du de la commission des finances: «Approbation du budget 2013 de la Fondetec».**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION PRD-71*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

*décide:*

*Article unique.* – Le Conseil municipal approuve le budget de fonctionnement 2013 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).